



Ville de Marseille



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille
64, rue de la Joliette 13002 Marseille
Tél : 04 91 93 62 91
unsaterritoriaux@marseille.fr



Le 16 juillet 2025

Compte rendu de réunion avec Mme Loeillet

Dans le cadre de la campagne de promotion 2026, notre organisation syndicale a été reçue le lundi 7 juillet 2025 par Mme Loeillet.
L'occasion d'aborder d'autres points !

Affectations, deuxième vague :

Le nombre élevé de demandes par rapport au nombre de postes dans les quartiers Nord a engendré un retard sur les affectations de la deuxième vague. Aussi, la direction s'est rapprochée de chaque directrice pour demander leur souhait sur le maintien ou non de leur équipe. *L'UNSA approuve cette démarche*

Télétravail pour les directrices :

Le déploiement des ordinateurs portables est en cours d'organisation. À partir de septembre, l'équipe cadre (directrice et adjointe) pourront effectivement bénéficier de 2 jours maximum par mois de télétravail (1/2 journée par semaine).
UNSA est favorable à cette organisation afin de travailler dans des conditions plus apaisées.

Calendrier congés 2025-2026 :

- La semaine de Noël : fermeture du 25 décembre 2025 avec reprise au 5 janvier 2026 ce qui nous permettra de bénéficier d'une semaine complète de congés.
- Nous avons demandé pour le 24 décembre 2025 une fermeture à 12h ou à la levée de sieste, la direction a accepté une fermeture des crèches à 17h
Cependant ceux qui le souhaitent pourront poser un jour de repos le 24 décembre en fonction du besoin du service.
- Le roulement des fermetures pour les semaines de février et avril 2026, sera respecté.
- La fermeture pour le mois de juillet 2026 est calquée sur les vacances scolaires (du vendredi 3 à 12h30, jusqu'au mercredi 29 juillet inclus)

Nouveauté : 1 journée de nettoyage supplémentaire en août pour préparer la rentrée de septembre

Stagiairisation AE et AP :

La stagiairisation est en cours, la direction attend les retours des entretiens professionnels.

La RH a un regard sur les absences (sur 2 ans), nous avons souligné que les absences justifiées ne doivent pas être prises en compte.

Recrutement AT / cuisinier :

Le recrutement est difficile, car pas assez de candidats

Attestation d'honorabilité :

Ce document garantit qu'il n'y a pas de condamnation qui empêche l'agent d'intervenir auprès de mineurs et indique l'absence ou l'existence de condamnation non définitive ou mise en examen inscrites au Fichier automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIJAISV).

La demande doit être faite par l'agent avant le 15 août 2025.

EJE :

Les crèches Lieutaud, Olives, Roi d'Espagne, Tivoli et Valbarelle ne bénéficieront pas d'un EJE pour la rentrée, **sauf s'il y a un recrutement au cours cet été .**

Nous avons également abordé des situations individuelles

 **Nous avons soulevé une erreur diffusée dans le tract d'un autre syndicat, au niveau des missions des AE.**

Nous rappelons que ces agents ne peuvent pas ouvrir le stock SOS, n'ayant pas de formation HACCP

Aussi il y aura bien un AE par crèche (ou plus selon le nombre de m2) dès que l'effectif nécessaire sera atteint

Pour la Section crèches,
Laure-Anne, Monia, Amandine

Pour le Bureau,
Josselyne COZZOLINO

